

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°35 - 2022 relative à la création du double-diplôme de licence en Œnologie en partenariat avec l'université polytechnique des Marches d'Ancône

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la création d'un double-diplôme en partenariat international entre l'UFR Sciences Exactes et Naturelles et l'université polytechnique des Marches d'Ancône pour la licence Sciences de la Vie, parcours Œnologie.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Convention + note double-diplôme

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 14 106 12022

Document mis en ligne le : 14 106 12022